

	<p>CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA NIEVRE</p> <p>REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p>Assemblée Générale dématérialisée du 25 octobre 2021 à 10h00 au 28 octobre 2021 à 12h00</p>	<p>2021</p> <p>Délibération n°65</p> <p>Page 1/2</p>
---	---	---

Nombre de membres titulaires en exercice : 21

Exprimés : 17

Mmes. AUDOUARD-PONGE Mélanie, ROUSSET-CHARPENET Madeleine, SIMONIN Ghislaine, VERGER-NICOLLE Séverine.

MM. ALAUX Jean-Pierre, BAUDIN Pierre, BOUDET Emmanuel, BRETON Alain, BULTEL Philippe, CHEVRIER Pierre, DEBRUYCKER Benoît, DECHAUFFOUR Jean-Luc, FONTAINE Bernard, GUERIN Hubert, ORSI Franco, PARISSÉ Laurent, RICHARD Didier

Approbation du budget primitif 2022

Exposé des motifs

La CCIR BFC a suggéré à CCI France de formuler une demande d'arrêté auprès de notre tutelle pour reporter la date limite de vote du Budget Primitif 2022 des CCI au 31 mars 2022, et ce conformément à l'article R712-4 du code de commerce.

Comme il n'a pas été apporté de réponse à cette demande, un Budget Primitif 2022 doit être voté avant les prochaines élections. Et un Budget Rectificatif 2022 sera forcément voté courant 2022.

En tenant compte des hypothèses retenues par la CCIR BFC, le produit fiscal 2022 pourrait être de 1 230k€. Les lignes de dépenses et de recettes ont été estimées sur la base de celles du Budget Rectificatif 2021. Elles seront réajustées lors de l'élaboration du Budget Rectificatif 2022.

Il a, par contre, été prévu des travaux de réfection des toits terrasses pour 180k€ et une reprise de provision du même montant, soit 110k€ sur l'Espace d'Entreprises de Nevers-Est et 70k€ sur l'Espace d'Entreprises de Cosne sur Loire.

Le Président,




Franco ORSI

Le Secrétaire,



Ghislaine SIMONIN

Délibération

Considérant :

- Le rapport budgétaire adressé aux membres titulaires le 12 octobre 2021 ;
- Les chiffres clés du budget primitif 2022 de la CCI de la Nièvre :

Résultat comptable.....	0 k€
Capacité d'autofinancement.....	191 k€
Résultat budgétaire.....	179 k€
Fonds de roulement net disponible.....	4 889 k€
Produit Fiscal.....	1 230 k€

- L'avis favorable de la commission des finances consultée par voie électronique du 04 au 06 octobre 2021
- L'avis favorable du Bureau réuni le 07 octobre 2021

Le Président Franco ORSI soumet au vote de l'Assemblée Générale électronique la délibération portant sur le Budget Primitif 2022 de la CCI DE LA NIEVRE.

Résultats de la consultation

Nombre de votants : 17
Vote pour : 17
Vote contre : 0
Abstention : 0

Le quorum ayant été atteint, l'assemblée générale a pu valablement délibérer.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres votants

Le Président,




Franco ORSI

Le Secrétaire,



Ghislaine SIMONIN